

Conférence de presse : sommaire

- Projet Blanquer pour l'École
- Fonction publique
- Réformes des retraites
- Rémunérations
- Budget 2020
- Climat scolaire
- Bâti scolaire
- Environnement
- Éducation prioritaire
- Offre éducative en milieu rural
- École inclusive
- GRH
- Formation
- École maternelle
- École primaire
- Réforme du lycée
- Réforme de la voie professionnelle
- Orientation
- Internat



Projet Blanquer pour l'École bilan d'étape

À mi-mandat présidentiel, le projet Blanquer pour l'École prend corps. Il conjugue une approche libérale à l'anglo-saxonne et la nostalgie d'une école de l'égalité des chances fantasmée, mâtinée de neurosciences. Si on ne conteste pas la bonne foi du ministre quand il affirme vouloir faire réussir tous les élèves, on conteste en revanche les partis-pris qui sous-tendent les choix effectués jusqu'à cette rentrée. Ces choix n'ont pas permis à ce jour l'émergence de l'École ouverte et durable, au climat apaisé, que le SE-Unsa revendique.

Au nom du pragmatisme, la mort de la loi de Refondation

Les premiers mois d'exercice du nouveau ministre ont été marqués par les retours en arrière sur la réforme dite des rythmes et celle du collègue. Au nom du pragmatisme, le ministre a répondu aux attentes des classes sociales moyennes-supérieures en revenant à la semaine de 4 jours qui pénalise les plus fragiles et en relançant l'offre d'options au collège qui détourne les moyens mis au service de la réussite de tous (groupes à effectifs réduits) au profit des seuls élèves ayant choisi une ou plusieurs options, à savoir dans leur immense majorité les élèves les plus favorisés. La différenciation des collèges par l'offre d'options est clairement revendiquée. Par ailleurs la refondation de l'éducation prioritaire, chantier central du quinquennat précédent, n'est plus ni pilotée ni évaluée et l'éducation prioritaire est noyée dans une réflexion sur l'école et les territoires. Pour le SE-Unsa, les CP et CE1 à 12 et le dispositif « devoirs faits » sont des cautions sociales qui masquent la reproduction globale des inégalités.

La loi « pour une École de la confiance » achève d'effacer la Refondation en transformant les Espé en Inspé avant même que ceux-ci aient trouvé leur rythme de croisière et en supprimant le Cnesco au profit du Conseil de l'évaluation de l'École. Elle introduit les EPLE internationaux qui renforcent la segmentation de l'offre de formation au profit des plus aisés.

Au nom de la science, l'autoritarisme pédagogique

Sélectionnant ce qui l'intéresse dans les travaux scientifiques, principalement dans le domaine des neurosciences, le ministère tente d'imposer des « bonnes pratiques » en matière de lecture et de calcul, inondant les enseignants de primaire de vademecums, livrets, circulaires, évaluations et repères annuels. Tous ces documents font la part belle à la pédagogie de l'entraînement systématique sur des tâches de bas niveau, laissant peu de place aux habiletés complexes alors que les évaluations internationales montrent que c'est là que les petits Français pêchent par rapport à la moyenne de l'OCDE. Ils nourrissent des animations pédagogiques imposées sans tenir compte des besoins exprimés par les enseignants. À noter que les repères annuels permettent de modifier les programmes de cycle du socle commun, et constituent une nouvelle déstabilisation de l'école et des enseignants. Une contradiction aussi avec le discours sur l'individualisation des parcours qui devrait reconnaître les différences de rythmes d'apprentissage entre les élèves.



Au nom de l'optimisation économique, des parcours lycéens « orientants »

La réforme des lycées est, au-delà d'une ébauche de rationalisation de l'offre autorisant à terme des économies d'échelle, marquée par les discours sur la place centrale de la préparation à l'orientation post-bac. Paradoxalement, toutefois, c'est aux régions que la mission d'information à l'orientation est confiée alors qu'elles ne disposent pas des compétences pour prendre en charge les 54 heures annuelles en lycée GT et les 80 à 100 heures en voie professionnelle. Dans la plupart des lycées, ces heures restent introuvables. Le recrutement des PsyEN EDO est en baisse alors qu'ils sont les seuls pleinement qualifiés pour conseiller les élèves et le ministère annonce un bouleversement contestable de l'organisation de leur travail. La relance de l'orientation vers la voie professionnelle et le développement de l'apprentissage peuvent se traduire par la baisse des flux vers l'enseignement supérieur, un renoncement à la démocratisation de l'accès aux études longues dont on ne sait s'il traduit une volonté délibérée ou constitue un dommage collatéral subi.

La construction progressive d'un parcours de bac-3 à bac +3 est un objectif justifié mais elle doit être solidement accompagnée avec la volonté de la promotion de tous dans des dispositifs réversibles et des classes non hiérarchisées. Sinon, l'individualisation creusera davantage les inégalités. L'inquiétude est grande au vu des taux d'encadrement dégradés, de la déstabilisation des personnels d'orientation et de l'absence d'incitations fortes à l'hétérogénéité des groupes-classes.

Au nom de la confiance, une méthode sans pause ni dialogue

Le ministre a jusqu'ici décrété la confiance des personnels sans prendre le soin de la construire. Au nom de cette confiance, il a imposé une succession de réformes sur un rythme difficilement soutenable.

En perte de repères comme de reconnaissance, les personnels témoignent d'une défiance voire d'une opposition de plus en plus palpable vis-à-vis de leur ministre (cf. baromètre Unsa Éducation).

Conséquence supplémentaire, la difficulté toujours plus grande à attirer des candidats aux concours de recrutement !

Le SE-Unsa défend une école durable

Le SE-Unsa attend toujours du ministre qu'il construise avec les personnels une École ouverte et durable au cœur et au service d'une société plus juste, une école au climat apaisé et serein, dans laquelle chacun, élèves comme personnels, trouve son épanouissement.

Pour les enseignants, les CPE et les PsyEN de l'Unsa, il faut :

- **Inscrire la politique éducative dans le long terme** pour une École inclusive et émancipatrice, exigeante et bienveillante.
- **Faire confiance aux équipes** sur le terrain en leur donnant les moyens de mettre en œuvre des projets pédagogiques au service de la réussite de tous leurs élèves, et en priorité des plus fragiles.
- **Intensifier les politiques de réduction des inégalités** au sein de notre École en soutenant les dynamiques de l'éducation prioritaire, en renforçant les incitations à la mixité sociale et scolaire, en prenant en compte cet objectif dans l'évaluation des politiques menées nationalement comme localement.
- **Soutenir un modèle d'école ouverte et solidaire** en donnant les moyens nécessaires à une école inclusive de qualité et en favorisant la co-éducation et les partenariats avec les acteurs locaux et les associations complémentaires de l'École.
- **Valoriser le métier et reconnaître l'exigence de l'exercice** en écoutant et respectant les attentes et les besoins des personnels, experts de leur profession, aussi bien en termes de moyens, de formation et de conditions de travail.



Claire Krepper - Élisabeth Allain-Moreno
claire.krepper@se-uns.org
elisabeth.allain@se-uns.org

conférence de presse de rentrée SE-Unsa

mercredi 28 août 2019

Loi Fonction publique : dénaturation sans vergogne

La volonté de réformer l'organisation de la Fonction publique s'est concrétisée avec le vote de la loi durant l'été. C'est maintenant le temps des déclinaisons dans les trois versants. L'Éducation nationale va voir des évolutions, globalement préjudiciables aux enseignants et aux usagers, dans ses fonctionnements. Avec cette loi, non seulement les droits des personnels sont amoindris avec un cadre de gestion repensé mais les valeurs du Service public d'éducation sont sérieusement entaillées.

Une loi vitesse grand V

Présenté le 27 mars en conseil des ministres, le projet de loi est devenu loi le 7 août. En à peine 4 mois, le parcours du texte réorganisant la Fonction publique s'est fait à toute vitesse, se payant même le luxe d'un recours en conseil constitutionnel.

Une loi destructrice

- qui contourne le statut de la Fonction publique ;
- qui réduit la capacité des organisations syndicales à défendre collectivement les droits des agents publics ;
- qui encourage et accentue la précarité ;
- qui instaure des dispositifs dangereux.

Une loi avec des déclinaisons à l'Éducation nationale

Le calendrier de travail ministériel sur les déclinaisons des mesures pour l'Éducation nationale devrait être bientôt connu. Il s'agira notamment :

- de fusionner les Comités techniques et les CHS-CT en Conseil social d'administration ;
- de réduire les compétences des CAP en supprimant la mobilité, les promotions et en faisant évoluer défavorablement le régime des sanctions ;
- d'accroître les recrutements de contractuels ;
- de recruter des contractuels sur les emplois de direction sur CDD, sans titularisation ;
- de créer des contrats de projet, d'une durée limitée à 12 mois ;
- de créer une nouvelle entité garante de la déontologie ;
- de créer le dispositif de rupture conventionnelle ;
- de repenser les modalités applicables en cas de restructuration ;
- de remodeler les conditions de détachement ;
- de transcrire l'accord « égalité professionnelle femme/homme ».

Alors que certaines mesures sont applicables dès maintenant, d'autres le seront en janvier 2020 et janvier 2021. Enfin, les instances de dialogue social attendront, elles, le prochain renouvellement. De plus, certaines mesures nécessitent la publication de décrets d'application.

Il y a donc urgence pour notre ministère à nous communiquer le calendrier de dialogue social relatif à ce chamboulement sans précédent.



Laëtitia Barel
laetitia.barel@se-unsas.org

Réforme des retraites et des pensions : attention, dossier explosif

Malgré le rapport Delevoye présenté le 18 juillet dernier, les incertitudes qui planent sur la réforme des retraites à venir sont encore très nombreuses en ce qui concerne les enseignants, les psychologues de l'Éducation nationale et les personnels d'éducation. Les annonces et ballons d'essai qui ont précédé le rapport ont pollué la visibilité sur les réelles intentions politiques de cette réforme.

L'essentiel

Dans l'état actuel des choses, à la lecture du rapport Delevoye, les enseignants, les psychologues de l'Éducation nationale et les personnels d'éducation seraient parmi les grands perdants de la réforme car ils font partie des fonctionnaires ayant des rémunérations comportant peu de primes et d'indemnités. Le président et le Premier ministre ont reconnu officiellement que la question de la revalorisation des carrières de ces personnels se posait donc dans le cadre de la réforme des retraites (*).

Pour le SE-Unsa, une réforme qui diminuerait le niveau des pensions par rapport au système actuel ne serait pas acceptable.

Pour aller plus loin

Le rapport Delevoye propose une réforme systémique dans la ligne des projets d'Emmanuel Macron lorsqu'il était candidat à la présidentielle. L'objectif est la mise en place d'un seul régime universel de retraite remplaçant les 42 régimes actuels. Le candidat Macron avait annoncé sa volonté de mettre en place un système plus simple et plus juste, qui ne toucherait pas aux niveaux de retraite actuels. Ce serait un régime universel par points où un euro cotisé donnerait les mêmes droits pour tous. Le projet de loi devrait être connu pour la fin de l'année.

Avant la présentation de son rapport par Jean-Paul Delevoye, plusieurs annonces politiques sont venues parasiter la clarté des projets en cours. Il a été en particulier question à un moment d'une réforme paramétrique préalable et d'un recul possible de l'âge de départ avec un système de bonus/malus autour d'un âge pivot à 64 ans (ligne Philippe - Buzyn - Darmanin). Le projet d'accélérer la réforme Touraine de 2010 (passage à 43 ans de cotisation d'ici 2030) est également dans le

...



paysage avec l'idée d'augmenter d'un trimestre par an pour passer à 43 ans de cotisations en 2025. En résumé, une volonté politique visant à faire des économies à court terme dans un premier temps existe apparemment. Pour le SE-Unsa cela n'est pas acceptable.

Au-delà, le SE-Unsa s'interroge sur la prise en compte des spécificités des enseignants, des PsyEN et des personnels d'éducation dans le cadre de la mise en place du régime universel. Pour les fonctionnaires, le nouveau système intégrerait les indemnités et les primes qui ne sont quasiment pas prises en compte actuellement dans le calcul de la pension. Aujourd'hui les pensions des fonctionnaires sont en quasi-totalité calculées sur le traitement indiciaire brut détenu les six derniers mois avant le départ en retraite.

Avec la réforme, si le calcul ne se faisait que sur le traitement indiciaire perçu durant toute la carrière, le niveau de pensions diminuerait. C'est pourquoi il est proposé l'intégration des primes et indemnités dans les calculs du nouveau système. Cela pourrait permettre à certaines catégories de fonctionnaires de compenser la baisse de pension potentiellement engendrée par la réforme.

Mais contrairement à d'autres catégories de fonctionnaire, les revenus des enseignants, des PsyEN et des personnels d'éducation sont essentiellement assis sur leur traitement indiciaire (les enseignants perçoivent globalement peu de primes et d'indemnités). Par conséquent, le système universel proposé dans le rapport Delevoye les lèserait très fortement comme l'a démontré le Conseil d'orientation des retraites (cf. lettre n°12 du COR de septembre 2015).

Pour le SE-Unsa, toute réforme des retraites doit garantir un niveau de vie satisfaisant à chaque retraité. Dans le cadre de la réforme, le SE-Unsa exige le maintien *a minima* des niveaux de retraite actuels des enseignants, PsyEN et des personnels d'éducation. Si la réforme devait aboutir à une diminution de leurs pensions cela serait indéniablement un *casus belli* pour le SE-Unsa. C'est pourquoi le SE-Unsa attend avec impatience des éclaircissements sur les annonces du président et du Premier ministre sur la revalorisation des profils de carrière sensée compenser la baisse prévue des pensions suite au passage à un système universel.

Ludovic Lerat
ludovic.lerat@se-unsa.org

(*) Cf. fiche rémunérations



Rémunération des enseignants : une revalorisation s'impose

Le niveau de rémunération des enseignants est un sujet qui intéresse beaucoup, à la fois les personnels concernés et l'opinion publique. Les annonces présidentielles sur des perspectives de revalorisation liées à la réforme des retraites qui impactera le niveau de pension sont prises au sérieux par les enseignants. Les attentes sont fortes de la part d'une profession qui a vu son niveau de recrutement évoluer au fil du temps et qui a démontré la nécessité de la maîtrise d'un haut niveau de compétences. Comblar les effets négatifs de la réforme des retraites est incontournable mais la reconnaissance financière de l'engagement des professionnels de l'éducation est indispensable.

Des constats

- Le salaire d'un enseignant qui débute est de 1 420 € nets mensuels.
- La part des primes et indemnités représente 6 % du salaire brut d'un professeur des écoles et entre 14 et 17 % pour un enseignant du second degré.
- Les heures supplémentaires représentent entre 50 et 63 % des primes et indemnités dans le second degré.
- Depuis 2000, le Smic a augmenté de plus de 50 % alors que le salaire d'un enseignant (15 années d'ancienneté) a augmenté de 18 %.
- Les préconisations pour la future réforme des retraites impliquent d'intégrer les primes et indemnités dans le calcul du montant de la pension.

Une revalorisation indispensable

Plusieurs éléments vont dans le sens de la nécessité d'une revalorisation des revenus des enseignants :

- baisse du pouvoir d'achat à compenser : beaucoup de retard pris ;
- prise en compte de l'intégration des primes et indemnités dans le calcul du montant de la pension ;
- niveau de recrutement qui a évolué.

Quels leviers ?

L'augmentation des volumes dans les grilles indiciaires est le levier le plus équitable. Il s'agit de répondre aux modalités de calcul du montant de la pension sans tomber dans le tout indemnitaire mais aussi de compenser la perte du pouvoir d'achat.

L'augmentation du point d'indice pourrait sembler intéressante mais reste inéquitable, car il s'agit d'un pourcentage sur un volume initial. Les plus gros salaires sont toujours mieux servis que les plus petits.

...



Ce qu'en disent les politiques ?

Le salaire des enseignants fait parler de lui avec le projet de réforme des retraites.

Et ce sont le président lui-même et son Premier ministre qui en parlent le mieux :

« S'agissant des fonctionnaires, dont les retraites sont actuellement calculées sur les 6 derniers mois hors primes, le nouveau mode de calcul devra nous conduire à revaloriser le profil de carrière de certaines professions, je pense en particulier aux enseignants », déclare le Premier ministre, Édouard Philippe, mercredi 12 juin 2019, lors de son discours de politique générale devant les députés.

« Il est urgent de mieux former les professeurs afin de rendre leur carrière plus attractive ».

Objectif affiché : revaloriser le métier d'enseignant. Discours de clôture du Grand débat d'Emmanuel Macron le 25 avril 2019.

Alors que la part des indemnités et primes est non significative pour les enseignants, ceux-ci seront les grands perdants de la réforme.

Laëtitia Barel

laetitia.barel@se-unsa.org



Budget 2020 : + 1,04 milliard sera-t-il suffisant ?

Sur fond de réforme du lycée et d'annonces présidentielles pour le premier degré, la question du budget en termes de postes a d'autant plus d'importance. Depuis quelques mois, le ministère ne laisse transpirer que peu d'informations. Pour autant, la mise en œuvre des mesures concernant le premier degré ne peut se faire ni à moyens constants pour le premier degré, ni par redéploiement du second vers le premier degré. Les moyens mobilisés doivent répondre aux besoins des annonces et des réformes pour se donner toutes les chances de réussir.

En chiffres

	2018	2019	2020	2021	2022	
Budget ^(*) (en milliards)	50,6	51,68	52,72	53,52	54,32	* Enseignement scolaire, jeunesse et vie associative (hors contributions aux pensions de l'État)
Evolution (en milliards et %)		+ 1,08	+ 1,04	+ 0,72	+ 0,8	
		+ 2,13 %	+ 2 %	+ 1,48 %	+ 1,49 %	

L'Éducation nationale est le second ministère qui voit son budget progresser, derrière les armées (+ 1,53 milliard) et devant la santé (+ 0,82 milliard), l'intérieur (+ 0,72 milliard) et l'écologie (+ 0,64 milliard). L'évolution n'est, elle, que de 2 % (à mettre en regard de la masse budgétaire que représente notre ministère) alors que la santé est à + 6 %, les armées à + 4 %, l'intérieur à + 4 % et l'écologie à + 2 %.

Les priorités du ministre

- dédoublement des grandes sections en éducation prioritaire ;
- limitation à 24 élèves par classe en Gs, CP et CE1 ;
- montée en charge du service national universel ;

L'équilibre entre la hausse du budget et les nouvelles charges

Quelques estimations rapides des besoins supplémentaires :

- Hausse du glissement vieillesse technicité et application du PPCR : 400 millions ;
- Doublement des primes Rep+ : 100 millions ;
- Prise en charge des AESH : 200 millions (donnée 2019) ;
- SNU : 100 millions

Le milliard est quasiment utilisé par ces nouvelles charges. Comment financer les postes supplémentaires nécessaires pour le primaire ? Notre crainte d'un redéploiement dans le 1^{er} degré et de suppressions dans le 2^d degré alors que le nombre d'élèves augmente, se vérifie. De plus, la mise en œuvre des réformes des lycées sera parasitée par ce manque de moyens.

Le ministre a déclaré que « les effectifs seront stabilisés sur 2020-2022 ». Comment financera-t-il alors les 10 000 postes nécessaires au dédoublement et à la limitation des effectifs ?



Laëtitia Barel
laetition.barel@se-unsa.org

Climat scolaire : pour en finir avec les politiques « coup-de-menton »

La question du climat scolaire est située à l'intersection de toutes les problématiques éducatives : qualité des bâtiments, environnement de l'école ou de l'établissement, qualité des relations interpersonnelles, mode de construction et de transmission des connaissances et compétences, niveau de bien-être et d'engagement de tous les membres de la communauté éducative, sécurité scolaire, organisation du temps scolaire.

Sur ce sujet, les politiques « coup-de-menton » ont largement montré leur inefficacité : il faut que cela change.

De vrais besoins du terrain

Quand on interroge les enseignants, leurs principales préoccupations professionnelles gravitent autour du climat scolaire : charge de travail raisonnable, locaux adaptés où on se sent bien et que l'on s'approprié, crainte de l'isolement, inscription des politiques scolaires dans la durée, confiance dans les choix pédagogiques, reconnaissance salariale (*sondage Ifop/SE-Unsa mai 2018*)

On observe que, dans notre système scolaire, de nombreux collègues emploient un temps conséquent à calmer les élèves où gérer la discipline en classe. Ici, la France est au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE.

Ainsi, créer les conditions d'un climat scolaire apaisé, au service des apprentissages des élèves et du bien-être de tous est un objectif prioritaire.

De vrais blocages

La première condition est de faire équipe. Faire équipe, ça s'apprend... mais ce n'est pas enseigné. Dans ces conditions, l'atomisation des adultes ou le sentiment d'être « de passage » dans l'école où l'établissement, sont des facteurs défavorables au bon climat scolaire.

Cette question du climat scolaire est aussi une question pédagogique.

Or, pour le SE-Unsa, l'acte pédagogique est lié à la transmission des savoirs. Former les enseignants à cela est un choix politique qui reste à faire, car un bon climat scolaire est un levier puissant de réussite scolaire.

Ainsi, créer les conditions d'un climat scolaire apaisé, au service des apprentissages des élèves et du bien-être de tous est un objectif prioritaire. Cela passe par une formation initiale et continue ambitieuse et efficace sur ces sujets-là comme sur les domaines académiques, pédagogiques et didactiques.

À la suite de #pasdevagues, la question du climat scolaire a été cantonnée aux violences en milieu scolaire. Après de longs mois, le ministère a produit un « plan violences », le 14^e depuis 1991,



axé sur les sanctions, l'autorité et la sécurité. Bien que nécessaire, la sécurité ne peut être isolée d'autres leviers, comme l'amplification de la lutte contre le harcèlement à l'école et des « microviolences », des formations plus nombreuses à la gestion de crise, la prise en charge des élèves hautement perturbateurs, prévenir les problèmes liés à la « survirilisation » et faire face aux comportements difficiles d'une manière juste, démocratique et appropriée. Ces thèmes concernent également le premier degré, qui est totalement oublié dans le plan ministériel.

La révolution du climat scolaire reste à faire, mais...

Développer le sentiment d'appartenance des personnels au collectif, s'inscrire les actions dans la durée, a un effet direct sur les apprentissages des élèves. On connaît les problèmes liés au turnover des équipes dans les établissements où un recours accru aux contractuels est constaté. Comment construire une équipe quand ses membres ne savent pas si leur contrat sera reconduit ?

Or, la loi fonction publique, récemment adoptée, va conduire à l'augmentation du nombre de contractuels, alors que la stabilité des adultes est à rechercher. Cela va à l'encontre de ce qu'il faudrait faire, et les divers régimes de sanctions seront insuffisants dans un établissement ayant un groupe d'adultes fragile, où les règles collectives pourront difficilement être appliquées de la même manière par tous, ce qui ouvre la voie à l'isolement des personnels. Ainsi se crée un terreau propice aux désordres, à l'indiscipline et à l'insécurité.

Pour le SE-Unsa, la question du climat scolaire demande un changement de paradigme, qui commence par éradiquer les formules magiques, parfois autoritaires, supposées créer une ambiance propice aux apprentissages.

Cela demande un investissement pérenne dans la formation de terrain des équipes en place. Mais on ne part pas de rien : les enseignants y sont prêts et 90% des écoliers et lycéens disent se sentir bien dans leur établissement. Place à l'investissement pour construire un modèle scolaire qui dépasse les clivages actuels.

Rémy-Charles Sirvent
remy.sirvent@se-unsa.org



Le SE-Unsa s'implique pour un bâti scolaire durable

Le bâti scolaire est un levier essentiel de la réussite éducative : climat scolaire, pratiques pédagogiques et, plus largement, bien-être des élèves et des personnels, tout cela compte ! Face au changement climatique, le bâti scolaire, souvent vieillissant, doit mieux intégrer les enjeux énergétiques, une gestion durable des déchets et l'aménagement des lieux, notamment pour les rafraîchir sans polluer. Le SE-Unsa, dans le contexte des élections locales à venir en 2020/2021, fera des propositions au ministère de l'Éducation nationale et aux collectivités territoriales pour un bâti scolaire durable.

Rénover/construire : il faut changer les règles du jeu

Depuis les lois de décentralisation des années 1980 et 2000, l'entretien, la rénovation et la construction sont du ressort des collectivités territoriales. Des moyens importants sont engagés : certaines collectivités privilégient les établissements « connectés » ou « durables », d'autres réfléchissent à l'établissement « lieu de vie » tandis que d'autres encore se centrent sur les espaces d'apprentissage... mais en ordre dispersé.

Une approche plus participative de l'entretien, de la rénovation et de la construction du bâti scolaire

Le SE-Unsa veut mieux impliquer personnels et usagers pour assurer l'adaptation des espaces de circulation, des lieux d'enseignement, de travail collectif et de repos. Une école ou un lycée professionnel, ce n'est pas un empilement bétonné de petites salles de cours ! La structure du bâti peut être source de conflits, de stress et de mal-être pour les personnels et les usagers.

Le SE-Unsa revendique la mise en place d'indicateurs liés au climat scolaire et aux conditions de travail et de santé des personnels dans l'évaluation du système éducatif menée par le nouveau Conseil d'évaluation de l'École.

Un bâti durable

Le SE-Unsa a placé l'écologie au cœur de son ADN syndical. Le cadre réglementaire du bâti scolaire doit urgemment intégrer l'économie énergétique des bâtiments scolaires, l'intégration des circuits courts et d'un mode de production agricole durable dans la restauration scolaire, et enfin la qualité de l'air. Les matériaux de construction doivent mieux intégrer les besoins de lumière, d'aération, d'ombre et de chaleur. Combien de salles de classe font cours avec la lumière en journée, et ouvrent leurs fenêtres en hiver ?



Un lieu apaisant pour les élèves et les personnels

Les élèves apprennent mal dans un environnement bruyant. Les personnels travaillent mal dans un établissement mal pensé pour le travail collectif et qu'ils ont hâte de quitter. Les espaces de circulation doivent être pensés pour être plus apaisants : des cours de récréation inclusives, des couloirs larges évitant les coins sombres... Les besoins physiologiques des élèves et des personnels doivent être mieux pris en compte pour assurer leur bien-être. Un minimum réglementaire doit être imposé aux structures.

L'acoustique, un enjeu central pour améliorer le bâti scolaire

Le SE-Unsa s'est engagé tout au long de l'année scolaire 2018/2019 pour intégrer le bruit dans les politiques éducatives : fiche pratique « corps et voix » pour des personnels, motions dans les CHSCT réclamant des diagnostics acoustiques, promotion des équipements de protection individuels...

Le SE-Unsa veut aller plus loin dans ce domaine essentiel pour les apprentissages et revendique :

- la mise en œuvre par les collectivités territoriales d'un diagnostic acoustique de toutes les écoles et les établissements scolaires pour aménager les salles de classe ;
- la mise en œuvre, en lien avec les acteurs de la santé, de mesures de prévention pour les personnels, en matière d'utilisation du corps et de la voix.

Dans le contexte des prochaines échéances électorales, le SE-Unsa ira à la rencontre des candidats aux élections municipales pour porter ses propositions pour un bâti scolaire durable.

Nicolas Anoto
nicolas.anoto@se-unsa.org



Climat et engagement des élèves : une préoccupation au quotidien

Le climat s'est invité dans l'actualité éducative cette année, avec les marches des jeunes pour le climat en mars 2019 et le report du brevet pour cause de canicule en juin 2019. Dans sa conférence de presse de rentrée, Jean-Michel Blanquer a annoncé que le développement durable était une priorité des politiques éducatives pour l'année à venir. Pour le SE-Unsa, engagé depuis 2017 dans une campagne pour l'École durable, ce discours positif ne doit pas se limiter à des effets d'affichage, mais au contraire, entrer dans le quotidien des établissements.

Favoriser l'engagement des jeunes

Le SE-Unsa soutient la reprise des propositions des instances représentatives des lycéens, présentées au ministre en juin 2019 par le CNVL, avec l'élection d'éco-délégués, l'aménagement d'espaces de biodiversité dans les établissements, le développement des établissements durables E3D ou encore de la dimension écologique dans les programmes scolaires.

Pour le SE-Unsa, l'École durable doit impliquer l'ensemble de la communauté éducative, par le biais de projets où les élèves sont actrices et acteurs, sans logique descendante. Cette politique éducative doit se donner du temps, être pensée collectivement et localement. Elle doit être préservée des effets d'annonces et des injonctions hiérarchiques.

Le développement durable dans les politiques éducatives

Le développement durable doit être intégré de manière globale dans les politiques éducatives, ce qui ne peut se limiter à des expérimentations locales : le SE-Unsa propose de lier la problématique du développement durable et celle du bâti scolaire pour mieux prendre en compte le changement climatique (voir fiche « bâti scolaire »).

Le SE-Unsa salue la dimension transversale des projets ministériels pour le développement durable : programmes scolaires, instances lycéennes, bâti scolaire... L'acquisition progressive des enjeux environnementaux de la maternelle au lycée doit être renforcée. Les personnels devront être formés, accompagnés et soutenus pour intégrer la préoccupation climatique dans le quotidien des écoles et des établissements.

Nicolas Anoto
nicolas.anoto@se-unsa.org



Éducation prioritaire : toujours nationale ?

Alors que la révision de la carte de l'éducation prioritaire qui aurait dû être mise en place à la rentrée 2019 a été repoussée d'un an par le ministre, des changements sont en vue. La mission Azéma-Mathiot a été chargée de faire des propositions pour « redéfinir la territorialisation des politiques éducatives ainsi que les politiques dédiées à l'éducation prioritaire et au monde rural dans toute sa diversité ». Le projet en gestation doit viser la réduction des inégalités scolaires liées au milieu d'origine. Cela passe par des moyens spécifiques, la formation des équipes éducatives et un engagement résolu pour promouvoir la mixité scolaire dans les territoires les plus ségrégués. Or, le pilotage de l'éducation prioritaire restera-t-il national ou délégué aux régions, qui suivront – ou pas – ces priorités ?

Le rapport Azéma-Mathiot qui aurait dû être rendu public en juin est attendu pour la rentrée 2019 mais d'ores et déjà, des éléments saillants ont été diffusés, avec notamment la conservation du caractère national de la politique Rep+, de sa carte et de ses moyens jusqu'en 2022.

En revanche, les Rep seraient à la charge des rectorats dans le cadre d'une « refonte des politiques locales d'éducation prioritaire ». Cette orientation veut permettre la limitation des effets de seuil qui laissent des écoles orphelines, à côté des réseaux, bien qu'elles en aient les critères. La mission veut y inclure les écoles situées dans les zones rurales en difficulté ou isolées. Ces politiques locales auraient un cadre national de référence et les stratégies territoriales seraient construites en « pleine association avec les communautés éducatives et des collectivités locales ».

Or quelles seront les intentions des collectivités locales dans les politiques académiques d'éducation prioritaire ? Leur coloration politique favorisera-t-elle le renforcement des Rep ou leur effritement pour alimenter d'autres priorités ? Ces questions sont légitimes à l'aube d'une année d'élections municipales et à deux ans des élections régionales.

Pour le SE-Unsa, le pilotage national de l'éducation prioritaire est un gage de stabilité et de continuité, en capacité de traiter les situations qui ne le sont pas aujourd'hui. Plus largement, notre pays souffre de ses inégalités ; alors que nous semblons sortir d'une crise majeure, les pouvoirs publics ont raison de se préoccuper de l'efficacité des moyens publics investis dans la réduction des inégalités scolaires. La Cour des Comptes, France Stratégie, la mission Azéma-Mathiot apportent leurs regards croisés sur l'éducation prioritaire qui s'adresse au public scolaire en difficultés. Cependant, aucun organisme public ne s'est penché sur l'efficacité de la somme d'argent public investie auprès du public scolaire le plus favorisé que l'on retrouve concentré dans l'enseignement privé.

Ainsi, on va à l'échec si on vide les établissements publics de leur mixité en finançant les établissements privés qui n'ont aucune obligation de mixité sociale. Le rapport Azéma-Mathiot a repéré cette aberration et propose d'inclure le privé dans cette réflexion. On verra bien...

En attendant la remise officielle du rapport et les arbitrages du ministre, le SE-Unsa rappelle le bien fondé du principe fondateur de l'éducation prioritaire : donner plus à ceux qui ont moins. Ce principe s'applique aux savoirs scolaires et aux principes de la République que les équipes concernées portent haut, dans des contextes délicats.

Rémy-Charles Sirvent
remy.sirvent@se-unsa.org



Offre éducative en milieu rural : et si on parlait vrai ?

Notre modèle républicain s'est construit sur l'idée d'un égal accès au Service public sur tout le territoire, pour que chacun puisse bénéficier d'une éducation de qualité et de proximité, profiter d'infrastructures diversifiées, découvrir la culture, pratiquer le sport, dans le respect des valeurs de neutralité, de laïcité et d'accessibilité universelle. Le premier chapitre du code de l'Éducation, précise que le Service public « contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative ».

Ainsi, pour 81 % des français, vivre à la campagne représente la vie idéale, mais ils sont 51 % à considérer que les territoires ruraux sont abandonnés, devant les banlieues ou les zones périurbaines. Dans ce contexte, l'étincelle de la hausse du prix des carburants a initié la crise dite des gilets jaunes. Cet épisode a connu un grand retentissement dans le monde rural, qui a exprimé un sentiment de relégation, de crainte en termes de présence des services publics, de perspectives professionnelles, de mobilité, etc.

L'École fait partie des premières préoccupations des habitants de ces territoires. Les craintes exprimées sont liées à une démographie scolaire souvent fragile. De plus, l'École en milieu rural est naturellement consommatrice de moyens de carte scolaire, de manière à assurer un maillage du territoire. L'équité de traitement entre les zones denses et les zones peu denses finit par être interrogée par la profession elle-même.

Pour apaiser la situation, le président de la République a récemment déclaré qu'aucune école ne serait fermée en zone rurale sans l'accord du maire jusqu'en 2022. Or, la question d'une offre éducative de qualité en milieu rural ne se résume pas à la présence, ou pas, d'une école. Cette problématique est globale et doit concerner tous les degrés d'enseignement jusqu'au supérieur, en englobant des questions pédagogiques, structurelles, éducatives et budgétaires.

Pédagogiques

Les classes multi-âges majoritairement présentes dans le primaire en zones rurales peuvent présenter des avantages pour les élèves. Dans ce domaine, une formation initiale et continue, consacrée aux pratiques de classes multi-âges est indispensable, mais elle n'existe quasiment pas. Cette réflexion est extensible au secondaire, notamment dans des petits collèges.

...



Structurelles

La démographie des zones rurales est une question qui conditionne la décision d'engagement des collectivités en termes de structures et de fonctionnement. Ainsi, la vision « un village = une école » peut aboutir à une offre éducative restreinte aux capacités financières d'une petite collectivité, souvent modestes.

Dans ce contexte, les questionnements autour des regroupements d'écoles, avec une mutualisation des moyens au niveau intercommunal sont à prolonger, de manière à imaginer des structures pérennes plus accueillantes, plus efficaces et de proximité, et ce afin de contrecarrer les phénomènes de fuite d'élèves vers l'école ou le collège de la ville-bourg, de taille plus importante et qui offrent de meilleures possibilités d'accomplir le programme scolaire, notamment pour ce qui concerne l'activité natation.

Dans le secondaire, la mutualisation des moyens dans des réseaux de petits collèges doit être visée pour faire fonctionner ensemble deux ou trois établissements ayant un petit nombre de divisions avec de nombreux collèges en service partagé dans le réseau.

Éducatives

L'érosion des PEDT (projets éducatifs territoriaux) consécutive à l'érosion de la semaine de 4,5 jours réduit l'offre périscolaire dans des territoires où l'accès aux équipements sportifs et culturels est déjà conditionné à de sérieuses contraintes géographiques et financières. Or, l'Éducation nationale ne peut pas tout à elle-seule ; des partenariats avec les associations d'éducation populaire doivent être cultivés pour renforcer l'environnement éducatif des enfants et adolescents qui vivent dans les territoires ruraux.

Budgétaires

Les coûts des transports des élèves, de l'entretien des internats, des travaux sur le bâti scolaire, sont souvent considérables pour des collectivités aux ressources fragiles. Ces coûts demandent une attention particulière et des financements pérennes : le pacte républicain en dépend. À ces coûts visibles, s'ajoutent les coûts induits par la scolarité, mis en lumière au colloque du Cnal^(*) et qui pèsent sur les familles rurales : les départements pratiquant le « reste à charge Zéro » pour les transports scolaires se comptent sur les doigts d'une main ; les frais liés à l'internat sont conséquents. Ils s'ajoutent aux dépenses observées dans les autres milieux.

Pour le SE-Unsa, renforcer l'offre éducative en milieu rural relève de la mise en pratique du pacte républicain qui offre un Service public de qualité et de proximité. Il ne doit pas être traité comme une variable d'ajustement budgétaire, au risque de désespérer une grande partie de la population qui attend beaucoup des services publics qui participent à l'égalité entre les citoyens, quel que soit leur lieu de vie. Ces questions télescopent l'actualité et des questions restent en suspens : quel avenir pour les conventions ruralité ? Comment répondre aux difficultés d'orientation dans le supérieur ? Comment contrecarrer la concurrence de l'enseignement privé en milieu rural, qui guette les vulnérabilités de l'offre publique ?

Sur tous ces sujets, le SE-Unsa ne se satisfera pas du *statu quo*.

Rémy-Charles Sirvent
remy.sirvent@se-uns.org

(*) *La gratuité à l'École : état des lieux et perspectives*
Colloque du Cnal - Paris le 25 juin 2019



2019 : la grande rentrée de l'école inclusive

Le ministre de l'Éducation nationale et la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées ont annoncé en juin l'objectif d'un grand service public de l'École inclusive, dès la rentrée 2019. Pour y parvenir, un ensemble de mesures concrètes ont été annoncées. Seront-elles vraiment de nature à améliorer l'inclusion scolaire de tous ?

Généralisation des PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés), information et formation des enseignants, accueil des familles, simplification des procédures, évolution des contrats d'accompagnants... Des mesures nombreuses, séduisantes sur le papier et dans les principes, mais qui peinent encore à convaincre les personnels.

Le SE-Unsa s'interroge sur :

- L'opérationnalité de ces dispositions : la mise en place des nouveaux contrats d'AESH est loin d'être effective selon nos premières remontées.
- Leur faisabilité : la « cellule de réponse » aux familles instaurée dans chaque département avec un délai de réponse annoncé de 24h semble difficilement gérable compte-tenu des délais actuels.
- Leur nature : si quelques avancées sont prévues en matière de formation continue, rien n'est envisagé dans le cadre de la formation initiale alors que l'on sait bien que faire avancer l'école inclusive, c'est avant tout faire avancer la capacité des enseignants à aménager, adapter les contenus pédagogiques.
- Un manque de structures : la création de 50 Ulis supplémentaires est prévue jusqu'en 2022, alors qu'il en faudrait 240 en moyenne rien que dans les lycées selon le rapporteur de la commission parlementaire sur « l'inclusion des élèves handicapés dans l'École et l'Université de la République ».

Autant de nouveautés menées au pas de course et qui négligent encore trop l'avis et l'expertise des organisations syndicales et/ou des partenaires sociaux « experts » du handicap (telle que l'APAJH). Le ministre veut aller vite, mais ira-t-il loin s'il continue d'ignorer les actrices et acteurs qui œuvrent au quotidien au service de l'École inclusive, au plus près des plus de 300 000 enfants et jeunes en situation de handicap accueillis aujourd'hui dans les écoles et établissements ?

Élise Capéran
elise.caperan@se-unsas.org



Accompagnement des personnels : pour une vraie GRH de proximité

Une gestion des ressources humaines plus proche des besoins et aspirations des personnels : tel est l'enjeu de cette rentrée. Même si le ministère affiche une réelle volonté d'avancer sur ce point, le SE-Unsa attend des mesures concrètes rapidement. Les attentes sont fortes pour que notre ministère passe d'une gestion de masse à un accompagnement plus individualisé. Plusieurs chantiers entamés l'année dernière devraient aller dans ce sens, si toutefois le ministère y consacre des moyens et forme ses personnels. Une « GRH de proximité » ne se décrète pas, elle doit se construire en adéquation avec les besoins des agents. Pour le SE-Unsa, la mise en application de cette « nouvelle GRH » devra être effective et efficace dans le quotidien des collègues et les exercices d'application ne manqueront pas en cette nouvelle année scolaire !

RH de proximité : pour une gestion plus humaine des ressources

Le ministère souhaite généraliser et densifier l'accompagnement au développement professionnel des personnels de l'Éducation nationale (écoute, formation, conseil en mobilité interne et externe, bilan de compétences) grâce à la mise en place de conseillers RH de proximité dans les académies et départements dès cette rentrée, avec une densification les années suivantes. Tout personnel devrait avoir accès à moins de 20 minutes de son lieu de travail à cette personne ressource pour un service personnalisé d'accompagnement, de conseil et d'information, dans le respect de la confidentialité.

Le SE-Unsa, qui a toujours demandé une vraie gestion des ressources humaines au plus près des personnels, accueille favorablement cette évolution mais attire l'attention du ministère sur :

- la nécessité pour ces personnels de bénéficier d'une formation certifiante, initiale et continue ;
- l'articulation entre tous les acteurs impliqués dans la GRH (personnels de direction, inspecteurs, conseillers en mobilité carrière...) ;
- l'importance de répondre aux attentes des personnels, avec le risque de les décevoir si les possibilités de mobilité professionnelle sont insuffisantes ;
- la mise à disposition de moyens spécifiques budgétaires et humains à cette nouvelle mission.

Le SE-Unsa sera force de proposition dans la construction de ce dispositif et vigilant sur sa mise en place concrète pour qu'enfin les personnels de l'Éducation nationale puissent bénéficier d'une vraie gestion des ressources humaines.

Un Protocole d'accompagnement pour les personnels faisant l'objet d'une plainte de parents

devrait être publié pour la rentrée. Nous y avons largement contribué dans le cadre du CHSCTMEN. Il intervient suite au décès de notre collègue du 92 qui a mis fin à ses jours après avoir appris qu'une plainte à son encontre avait été déposée par une mère d'élève. Ce document constitué d'une lettre de cadrage et de « fiches réflexes » est indispensable pour que chacun, aux responsabilités qui lui incombent, adopte le bon comportement face à ces situations et que de tels drames ne se reproduisent plus jamais.



Le protocole d'accompagnement des collègues de Gestion Administration

Avec la réforme de la voie professionnelle, le ministère a décidé de réduire de moitié les capacités d'accueil des filières en Gestion Administration sur 4 ans. Tous les collègues concernés se sont vu proposer comme solutions : soit une mesure de carte scolaire (perte du poste occupé avec mutation sur un autre poste), soit une évolution professionnelle, soit une reconversion professionnelle. À partir de cette rentrée 2019 et jusqu'en 2022, un plan pluriannuel d'accompagnement personnalisé doit être mis en œuvre. Cependant, des postes ont été supprimés avant la mise en place du protocole, des collègues n'ont pas encore pu bénéficier des entretiens, et nombreux sont ceux qui n'ont pas encore pu formaliser leur projet. La phase d'accompagnement des collègues dans leur projet s'annonce donc très complexe.

Pour le SE-Unsa, tout le champ des possibles doit être ouvert à ces enseignants, qu'ils soient titulaires ou contractuels. L'accompagnement doit être de qualité et bénéficier de moyens de formation dédiés et suffisants, en termes humains et financiers. Le SE-Unsa demande qu'un comité de suivi soit mis en place dans chaque académie.

Mobilité géographique

Les difficultés rencontrées pour changer de département ou d'académie cristallisent les incompréhensions, voire la souffrance et la colère de nombreux personnels.

Avec un taux de satisfaction de 23,47 % dans le premier degré et d'environ 40 % (selon les corps) dans le second degré, il est en effet difficile pour de nombreux enseignants, CPE et PsyEN d'imaginer l'avenir ! Être « bloqué » sur un poste sans connaître le délai de concrétisation de son projet de mutation ou même sans aucune possibilité de muter nuit au moral des personnels et affecte leurs conditions de travail.

Pour le SE-Unsa, le ministère doit mieux calibrer ses moyens afin de répondre à ses besoins de recrutement tout en favorisant la mobilité géographique des personnels. Dans le second degré, le rééquilibrage des barèmes de mutation en 2019 a permis une certaine amélioration pour les collègues sans bonification familiale. Néanmoins, les disparités selon les corps, les disciplines ou les territoires plus ou moins attractifs restent trop importantes.

Les notes de service doivent mieux refléter les changements sociétaux qui impactent les besoins des collègues quant à leur mutation : ascendants dépendants, âge de prise en compte des enfants, nombre d'enfants pris en compte pour la bonification parent isolé...

Le SE-Unsa continuera de faire des propositions d'amélioration afin que chaque agent puisse espérer muter au moins à moyen terme !

Fin de la consultation des Commissions administratives paritaires sur la carrière :

Contre l'avis de l'Unsa et de l'ensemble des organisations syndicales, la mobilité et les promotions disparaissent des compétences des CAP après la publication de la loi Fonction publique. Les CAP ont pourtant toujours prouvé leur efficacité pour une gestion des ressources humaines au plus près des personnels, équitable et transparente.

Comment le ministère compte-t-il sérieusement gérer la carrière de plus d'un million d'agents sans consulter les représentants des personnels, indispensable lien avec le terrain ? Une nouvelle GRH dite de « proximité » se met en place à la rentrée. Elle devra se révéler immédiatement efficace pour répondre à l'ensemble des demandes des enseignants, CPE et PsyEN !

Expert des opérations de carrière, le SE-Unsa poursuivra son travail d'accompagnement et de conseil, sur le terrain, au plus près des personnels.



Angéline Bled-Pastorino – Karine Lamoureux

angelina.bled@se-unsa.org
karine.lamoureux@se-unsa.org

Les métiers de l'enseignement et de l'éducation s'apprennent tout au long de la vie

Enseigner, une vocation ? Souvent, mais cela ne suffit pas. Enseigner nécessite d'être formé tout au long de son parcours. La formation est fondamentale, de la découverte du métier pendant le parcours universitaire, à la formation initiale des étudiants qui seront recrutés par concours et qui seront titularisés dans l'Éducation nationale à l'issue de leur année de stage. Cette formation initiale doit se poursuivre par une formation continuée lors des premières années d'entrée dans le métier. Et bien sûr, tout au long du parcours professionnel, une formation continue, de qualité, adaptée à chaque personne, doit être mise en place. Où en sont les chantiers dans le cadre de l'agenda social pour ne pas dire les réformes de la formation au sens large, et quels horizons d'ici 2022 ?

La préprofessionnalisation

Rentrée 2019 : la première pour les tout nouveaux étudiants en contrat de préprofessionnalisation (AED prépro). Ces étudiants en deuxième année de licence seront présents à raison de 8 heures hebdomadaires dans des écoles ou des collèges afin d'y accomplir des missions pédagogiques, en parallèle de leur parcours universitaire. Ce nouveau dispositif concerne cette année 700 étudiants en contrat dans des écoles de 10 académies et 800 étudiants en contrat dans des collèges de 17 académies, en mathématiques, lettres modernes, allemand et anglais. Ils seront rémunérés 693 euros net.

Le contrat est signé pour 3 ans. Les missions confiées permettront une entrée progressive vers le métier, avec un accompagnement par un tuteur, et une mise en responsabilité en début de master. La rémunération est elle aussi progressive (963 euros net en L3 et 980 euros net en M1).

À terme, 3 000 étudiants entreront dans le dispositif chaque année, c'est-à-dire seulement 15 % des étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Le SE-Unsa a toujours été favorable à la préprofessionnalisation. Cependant, la mise en place de ce dispositif à un rythme forcé pour l'ensemble des acteurs (universités, rectorats, établissements) nous fait craindre que cette année, la fluidité entre le temps pour préparer et accomplir les missions du contrat et la réussite de l'année universitaire ne soient pas réelles.

La formation initiale et concours de recrutement

Les formations dispensées dans les masters Meef (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) seront modifiées à partir de la rentrée 2020 (maquette des masters 1 en 2020 et des masters 2 en 2021). Il n'y a pas de révolution, mais une évolution afin d'harmoniser les formations offertes dans les ex Espé (devenues à cette rentrée Inspé) sur l'ensemble du territoire. Les formations tiendront compte du référentiel de formation qui a été annexé au texte officiel. Cependant, le concours



est lui aussi en cours de modification. En 2022, il aura lieu en fin de master 2 et non plus en fin de master 1, mais son contenu est encore hypothétique et il fera l'objet des concertations à venir. Tous les impacts négatifs dus au changement de place du concours, changement auquel le SE-Unsa était défavorable, n'ont pas encore trouvé de solution (recul d'un an du premier salaire, reclassement...) Le SE-Unsa a été favorable aux modifications apportées aux formations des masters Meef et se félicite d'avoir obtenu que le référentiel de formation soit révisable. Mais il y a des inquiétudes qui portent sur les contenus à la fois des formations et du concours. En effet, c'est bien la formation qui doit conditionner le concours et non l'inverse, or il semble que les hypothèses actuelles n'aillent pas dans le bon sens.

La formation continue

La formation continue actuelle est jugée par la profession comme insuffisante, inadaptée, inefficace. Ce triste constat est partagé par l'institution qui a ouvert un grand chantier de réforme de la formation continue au printemps dernier, et qui pose comme principe que la formation continue doit être repensée pour accompagner les agents d'une part dans leurs pratiques éducatives, et d'autre part dans leur évolution professionnelle. Dans le cadre de l'agenda social, la concertation qui devait avoir lieu en juillet a été reportée à cette rentrée-ci. En parallèle, la formation continue a fait l'objet de modifications avec l'évolution du projet de loi pour une École de la confiance : ne figurant pas dans le projet initial, sont apparues des modifications visant à mettre en place une formation continue obligatoire, en priorité en dehors du temps de service. Lors de la promulgation de la loi cet été, seul le principe de formation continue obligatoire a été retenu, avec une offre de formation adaptée aux besoins des enseignants et qui participe à leur développement professionnel.

Pour le SE-Unsa, il faut dépasser la logique de formation continue pour aller vers la logique de développement professionnel. Cela sous-entend que les personnels sont acteurs de leur projet de formation et que celui-ci s'inscrit dans un temps plus long. On doit ainsi passer de l'action de formation ponctuelle et thématique, le plus souvent imposée par l'institution, au parcours de formation construit avec le professionnel lui-même. La formation continue institutionnelle obligatoire doit avoir lieu sur le temps de service.

L'avis global du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, le continuum de formation est une des clés de la réussite d'une formation professionnalisante. Tout au long de l'année passée, le SE-Unsa a été favorable à la préprofessionnalisation, sceptique sur la formation initiale dont on attend le cadrage, en attente de réels changements de la formation continue dont le chantier est à peine ouvert. Le SE-Unsa continuera à se montrer exigeant pour une réforme de la formation à la hauteur des attentes des personnels et des besoins de l'École.

Karine Lamoureux
karine.lamoureux@se-unsa.org



École maternelle : des moyens à la hauteur des enjeux ?

La loi pour une École de la confiance a été promulguée le 26 juillet 2019. Parmi ses mesures phares, on retrouve l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. En parallèle, le président a annoncé le dédoublement des classes de grande section dans les écoles d'éducation prioritaire pour la rentrée 2020 ; leur effectif devant être limité à 24 élèves par classe sur le reste du territoire. L'importance de l'école maternelle semble évidente pour le ministre de l'Éducation nationale. Sa particularité est également rappelée dans la circulaire de rentrée 2019 qui la définit comme « l'école de l'épanouissement et du langage ».

Mais cela suffit-il à reconnaître la spécificité de l'école maternelle, ou s'agit-il de ne s'attacher qu'à la préparation du « lire, écrire, compter » sans véritablement rechercher l'épanouissement des élèves pourtant prôné ?

Instruction obligatoire à 3 ans

La loi pour une École de la confiance instaure, à l'article 11, l'instruction obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans. Cette mesure devrait concerner 25 000 élèves. Un aménagement de l'obligation d'assiduité pourra être demandé par les responsables de l'enfant, et organisé en petite section sur les heures de classe prévues l'après-midi. Cet aménagement sera soumis à l'avis du directeur après consultation de l'équipe éducative, et à sa validation par l'IEP.

L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, porté par le SE-Unsa depuis de nombreuses années, reconnaît et sécurise le rôle de l'école maternelle pour tous les enfants dès la petite section. Mais pour que la maternelle puisse jouer pleinement son rôle crucial dans le développement affectif et intellectuel de l'enfant, en particulier auprès des plus jeunes, elle a besoin d'effectifs et de conditions d'accueil permettant de travailler en petits groupes et d'accompagner chaque élève en fonction de ses besoins.

Cependant, aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour ces nouveaux élèves dans la dotation des postes pour la rentrée 2019, alors que les classes de maternelle sont déjà surchargées. Dans le même temps, l'État attribuera des aides aux communes qui ne finançaient pas déjà de façon volontaire des écoles maternelles. Cet argent public sera la plupart du temps attribué à des établissements d'enseignement privés.

Application des dernières recommandations pédagogiques

Les programmes de 2015 bien perçus des enseignants et mettant l'accent sur l'expression orale, la socialisation et le jeu sont toujours en vigueur. Les recommandations pédagogiques qui accompagnent la circulaire de rentrée 2019 portent toutes sur l'école maternelle, définie comme « l'école de l'épanouissement et du langage », et répondent à la volonté du ministre de clarifier les programmes du cycle 1.

Ces recommandations, très détaillées quant aux attentes pour l'enseignement du langage et des nombres et à leurs objectifs, sont toujours en lien avec la préparation de l'école élémentaire.



Elles fixent des repères annuels dont certains vont au-delà des programmes de 2015, pourtant texte de référence. Dans les nouvelles recommandations, peu de place est faite pour la socialisation et le jeu. Elles n'expliquent pas non plus comment gérer la singularité de chaque enfant, les écarts de développement entre élèves, ou encore comment réaliser ce travail avec des effectifs surchargés. Pour le SE-Unsa, c'est bien la préparation au « lire, écrire, compter » qui domine, ce qui semble se faire au détriment de l'épanouissement de l'élève.

De nouvelles ressources d'accompagnement sont attendues à la rentrée, et une formation spécifique aux professeurs nommés en maternelle devrait également être proposée, ce que le SE-Unsa attend avec exigence. Les besoins sont particulièrement importants, d'autant plus pour répondre à la demande d'un éveil à une langue étrangère, car enseigner une langue vivante sans la maîtriser est une tâche délicate. Mais quel sera le contenu de ces formations, et sur quel temps se dérouleront-elles ? Les 18 heures d'animations pédagogiques ne sauraient être suffisantes.

Dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire et limitation des effectifs de grande section sur le reste du territoire

Le président de la République a annoncé le dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire et un maximum de 24 élèves pour toutes les classes de grande section. Pour le SE-Unsa, toutes les classes devraient bénéficier de cette limitation d'effectifs.

Ces mesures, engagées dès cette rentrée là où c'est possible, s'accompliront pleinement au cours des rentrées 2020 et 2021. Mais la dotation nationale pour le 1^{er} degré était déjà insuffisante pour répondre aux priorités ministérielles, à savoir le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire et la préservation de l'offre éducative en milieu rural.

Or, sans un accompagnement budgétaire spécifique pour créer des postes supplémentaires, le dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire et la limitation à 24 des élèves de grande section sur le reste du territoire auront pour conséquence des classes de petite et moyenne section encore plus chargées. Comment permettre le développement de « l'école du langage » et un accueil de qualité pour tous les élèves dans ces conditions ?

Forum « L'école maternelle par celles et ceux qui la font vivre »

Après le rendez-vous manqué des *Assises de la maternelle*, plusieurs associations et syndicats, dont le SE-Unsa, étaient à l'origine du *Forum de l'école maternelle par celles et ceux qui la font vivre* pour donner à voir le travail mené dans les classes et chercher comment améliorer l'école maternelle. Tous les acteurs ont notamment fait part de leurs inquiétudes concernant la révision des programmes et la diffusion de « bonnes pratiques » standardisées, et ont mis en avant les spécificités de l'école maternelle.

Pour le SE-Unsa, l'école maternelle doit disposer de moyens suffisants pour mettre en œuvre un accueil et des apprentissages de qualité, adaptés aux enfants qui la fréquentent. Le SE-Unsa revendique des effectifs limités à 24 élèves par classe, 20 élèves dans les établissements situés dans les territoires dont les populations ont des difficultés, et à 15 élèves dans les classes de tout-petits. La formation initiale et continue doit être renforcée, avec des formations spécifiques à l'école maternelle et en partie conjointes entre enseignants et Atsem. Pour cela, des recrutements sont nécessaires.

C'est avec l'ensemble de ces éléments que l'école maternelle pourra assurer sa spécificité et permettre à tous les enfants un début de scolarisation positif, serein et bienveillant.

Audrey Lalanne

audrey.lalanne@se-uns.org



École primaire : entre annonces et réalités

L'École de la confiance voulue par Jean-Michel Blanquer a pour ambition « la construction d'une société plus juste », comme le réaffirme le préambule de la circulaire de rentrée 2019. Les nombreux plans, mesures, protocoles et recommandations que le ministre a portés continuent de se déployer pour sa troisième rentrée à la tête de l'Éducation nationale. Néanmoins, leur mise en œuvre sur le terrain ne se fait pas sans difficultés et n'a pas toujours les effets attendus. Ces conditions permettent-elles d'assurer la réussite de tous les élèves ? Sont-elles à la hauteur de l'ambition d'une société plus juste affichée par Jean-Michel Blanquer ?

Évaluations nationales CP/CE1

Les évaluations nationales de début CP, mi-CP et début CE1 en français et mathématiques sont reconduites. Quelques modifications seront apportées pour alléger le dispositif (séquences plus courtes, cahier unique) et faciliter la saisie des réponses. Mais sur le fond, rien ne change. Alors que certains exercices sont clairement inappropriés (seuil de réussite fixé à 3 bonnes réponses sur 19), ils seront pourtant maintenus dans l'évaluation. De plus, seulement 18 % des enseignants indiquent que ces évaluations leur ont permis de déceler des difficultés qu'ils n'avaient pas déjà repérées. Ces évaluations n'ont donc qu'une faible utilité, sont partiellement chronophages, et leur saisie est une charge conséquente de travail supplémentaire.

Les enseignants sont des professionnels, pour le SE-Unsa il est indispensable que leurs avis soient entendus. Ces évaluations ne doivent pas avoir pour unique but de justifier des choix politiques, mais bien être des outils au service des élèves et des enseignants. Le ministère doit également reconnaître la charge de travail supplémentaire sous la forme d'un temps dérogé ou d'une indemnité spécifique.

Fin du déploiement du dédoublement des classes de CP et CE1

Après le dédoublement des classes de CP en éducation prioritaire et d'une partie des classes de CE1 en Rep+, à la rentrée ce sont 700 classes de CE1 en Rep+ et 3 200 classes en Rep supplémentaires qui seront dédoublées. Au total, si la problématique des locaux à trouver ou à aménager est résolue, il existera donc 10 800 classes de CP et CE1 dédoublées en Rep+ et Rep.

Si la baisse des effectifs est un moyen de réduire les difficultés, cette mesure ne concerne pas les 75 % d'élèves en difficulté scolarisés hors éducation prioritaire.

Recommandations pédagogiques

Les repères annuels parus en début d'année rentrent en vigueur à la rentrée pour les classes du CP au CM2. Ils ne doivent pas empêcher le travail par cycles décrit dans les programmes de 2015. Ces derniers ne comportent pas d'attendus de fin d'année et laissent la possibilité aux équipes enseignantes de s'organiser.

Ils permettent ainsi de donner du temps aux élèves les plus fragiles et de s'adapter aux différents contextes de classe.



...

Le ministre ne peut pas imposer une méthode : un pilotage vertical va à l'encontre de l'École de la confiance qu'il ne cesse pourtant de prôner.

Recrutement des professeurs des écoles

La dotation nationale pour le 1^{er} degré, bien que positive malgré une baisse démographique, était déjà insuffisante pour répondre aux priorités ministérielles concernant le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire et la préservation de l'offre éducative en milieu rural. S'ajoutent les besoins nécessaires au dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire, et à la limitation à 24 élèves pour toutes les classes de grande section, CP et CE1 sur le reste du territoire d'ici la fin du quinquennat. Ces mesures pourraient nécessiter l'ouverture de quelque 10 000 classes. Il est impossible de redéployer les enseignants à l'intérieur même des écoles sans surcharger les autres classes.

Pour le SE-Unsa, un plan pluriannuel de recrutement par concours de professeurs des écoles et le recours à des listes complémentaires dès 2019 sont indispensables.

Direction d'école et moral des directeurs

La réflexion sur la direction annoncée pour 2019 par le ministre dans le cadre de l'agenda social est à l'arrêt. Elle doit pourtant être menée en associant les enseignants et leurs représentants. Le SE-Unsa a impulsé la *Semaine de la direction d'école*, en étant notamment partenaire de l'enquête sur le moral des directeurs. En ressortent une dégradation des conditions d'exercice des directeurs et des difficultés de fonctionnement de l'école.

C'est pourquoi le SE-Unsa s'engage et fait des propositions : aide administrative formée et pérenne pour toutes les écoles, amélioration du régime de décharge pour tous, meilleure reconnaissance financière. C'est également la structuration administrative de l'école qui doit évoluer, avec l'expérimentation d'un statut d'établissement du premier degré, et non le statut du directeur que proposait Jean-Michel Blanquer.

Formation continue

Le projet de texte du ministère introduisant la formation obligatoire pendant les congés scolaires a été présenté en CTMEN (Comité technique ministériel de l'Éducation nationale) à deux reprises, et a essuyé à chaque fois un vote contre à l'unanimité de toutes les organisations syndicales représentatives.

La formation doit être au service du développement professionnel. Pour le SE-Unsa, dans le cas où des enseignants souhaiteraient se former pendant les vacances, la formation ne peut avoir lieu que sur la base du volontariat, et doit être indemnisée.

Temps de travail des professeurs des écoles

Les professeurs des écoles effectuent leur travail au-delà de la durée réglementaire des fonctionnaires, avec une moyenne de 44h48 par semaine de classe. La charge de travail s'est complexifiée et alourdie au cours des dernières années. Une étude de la Depp (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) a ainsi révélé que le burn-out toucherait plus les enseignants que les autres professions.

Il est urgent de répondre à cette surcharge de travail : à terme un abaissement du temps de service est nécessaire. Dès maintenant, les heures d'APC, effectuées en-dehors des 24 heures d'enseignement, doivent être rémunérées en heures supplémentaires.



Audrey Lalanne
audrey.lalanne@se-unsa.org

Réforme du lycée : la vérité des prix

De nouveaux enseignements de spécialité et de nouveaux enseignements optionnels sont mis en place en première, avec de nouvelles épreuves communes de contrôle continu (E3C), dans le cadre de nouveaux programmes disciplinaires. L'introduction d'une part de contrôle continu et l'orientation progressive de l'élève pensée en lien avec l'enseignement supérieur correspondent au projet syndical du SE-Unsa. En revanche, le SE-Unsa a porté régulièrement des positions revendicatives auprès du ministère, pour protester notamment contre les suppressions de postes, dans un contexte de changements importants pour le système éducatif, et pour demander plusieurs évolutions du projet de réforme. Que demande le SE-Unsa pour faire évoluer la réforme ? Quelles sont les prochaines étapes sur lesquelles le SE-Unsa sera attentif ?

Des moyens pour faire réussir tous les élèves

Ce qui s'est passé en fin d'année : les remontées des correspondants locaux du SE-Unsa permettent de faire un premier bilan des choix des élèves lors des conseils de classe en juin 2019 :

- les groupes de spécialité prévus dès janvier ont dû être modifiés après les choix définitifs des élèves de seconde, pour la première, lors des conseils de classe de fin d'année mais peu d'établissements ont reçu des moyens supplémentaires pour ajuster l'offre à la demande ;
- de nombreux élèves ont dû modifier leurs choix de spécialités quand trop peu d'élèves le demandaient ou quand les capacités d'accueil étaient déjà atteintes ;
- les moyens d'autonomie donnés aux établissements ont été plus utilisés pour financer l'offre d'options que pour accompagner les élèves (dédoublément, etc.).

Ces remontées confortent le SE-Unsa pour revendiquer des ajustements de la réforme :

- **créer un nombre suffisant de groupes de spécialités, permettant d'assurer plus de combinaisons dans les établissements**, notamment les plus petits ;
- **financer à l'échelle académique les enseignements optionnels qui font l'objet d'une carte académique**, pour assurer l'égalité territoriale et la cohérence des parcours, notamment en langues ;
- **utiliser les moyens de marge des établissements pour développer en priorité des modalités d'accompagnement des élèves** (dédoublément, co-intervention, accompagnement personnalisé) au service de la réussite de tous.

De nouveaux programmes

Les programmes changent dans toutes les disciplines et sont élaborés pour des enseignements qui n'existaient pas. **Mais les nouveaux programmes du lycée ne sont pas cohérents, côté compétences !** Quelle continuité avec le socle commun mis en œuvre à l'école et au collège depuis 2005 ? Quel lien avec les compétences demandées dans l'enseignement supérieur, notamment pour apprendre à travailler en groupe, à l'oral, en autonomie ?

Le SE-Unsa regrette cet oubli et a revendiqué la création d'un comité de suivi des programmes pour les faire évoluer ce qu'il a obtenu en juillet.

De même, ces nouveaux programmes doivent bénéficier de documents d'accompagnement, de ressources pédagogiques et de formations locales, pour aider les enseignants à se les approprier.



De nouvelles épreuves

Le rapport Delhay publié fin juin 2019 fait des propositions pour **donner un contenu à l'épreuve orale finale** du nouveau bac mis en œuvre en 2021, et pour mieux former les élèves (et les enseignants) pour cette épreuve. Mais depuis, silence radio de la part du ministère, hormis une expérimentation d'heures d'éloquence en collège sans moyens fléchés... Pourtant, il est essentiel de **trouver des espaces, des temps, tout au long de la scolarité, pour mieux préparer les élèves à l'expression orale**.

Les autres épreuves écrites restent très classiques, alors que pour le SE-Unsa, la réforme du bac et du lycée devait être l'occasion de **proposer de nouveaux types d'épreuves, pour un bac exigeant et ambitieux**. Notes de synthèse, épreuves de recherche en ligne, et autres types de travaux nécessaires pour l'enseignement supérieur sont pourtant indispensables, pour développer le continuum bac-3 / bac +3.

Cette année, en première, les élèves devront passer **deux séries de 4 épreuves communes de contrôle continu aussi appelées E3C** (HG, LV, ES), une épreuve pour la spécialité non-retendue en terminale et les épreuves anticipées de français, sans compter le contrôle en cours de formation en EPS... Le mois de juin « reconquis », ce sont les mois de janvier, février, mars et mai qui seront perturbés !

Des ajustements pour améliorer la réforme

Pour le SE-Unsa, la pression évaluative reste encore trop forte pour vraiment changer le lycée. Les remontées demandées en juin 2019 aux correspondants locaux du SE-Unsa montrent que la mise en œuvre des 54 heures d'orientation annuelles n'implique pas assez les enseignants, alors que c'est un enjeu essentiel de la réforme.

La publication par le ministère des choix de spécialités effectués par les élèves montrent que sur cet aspect la réforme est plutôt un succès : si de nombreux élèves reproduisent les séries existantes, et notamment les spécialités qui constituent l'actuelle série S (26 % ont choisi la combinaison mathématiques/physique/SVT contre plus de la moitié actuellement qui suit la filière S), 47 % des élèves ont fait pour la première des choix mixtes de spécialités qui n'étaient pas possibles avec les séries actuelles. Mais quels choix seront faits pour la terminale ?

Le SE-Unsa continuera dans les prochains mois à porter ses revendications pour faire évoluer l'offre d'enseignements et les épreuves prévues pour la session 2021 :

- un **assouplissement des épreuves communes de contrôle continu (en nombre et en ampleur)** ;
- des **programmes moins lourds**, pour changer la manière de travailler en classe et éviter le bachotage ;
- une **évolution de l'offre des spécialités et d'options** pour mieux correspondre aux parcours de l'enseignement supérieur : une spécialité EPS, une évolution de la spécialité LLCR vers la combinaison de deux langues et une meilleure intégration des dimensions professionnelles et économiques dans leur contenu, un accès plus tôt, dès la première, à l'enseignement optionnel « mathématiques complémentaires » pour les élèves qui en auront besoin pour leurs études ;
- un rapprochement de la voie générale et de la voie technologique pour **intégrer certains enseignements technologiques dans l'offre de spécialités** (ex. management et gestion).

Nicolas Anoto
nicolas.anoto@se-unsa.org



Transformer le lycée professionnel : des moyens à la hauteur des ambitions ?

La réforme de la voie professionnelle porte l'audacieux projet de « transformer le lycée professionnel ». Cette rentrée 2019 marque la première étape avec une mise en œuvre effective pour les classes de seconde bac pro et de première CAP.

Des programmes à la méthode de travail en passant par une nouvelle grille horaire, c'est un changement radical qui s'effectue dans la précipitation et comporte encore de nombreuses zones d'ombre.

L'inquiétude est palpable chez les professeurs de lycée professionnel qui devront s'adapter à des modifications en profondeur de leur métier.

Cette petite révolution qui fait la part belle à l'interdisciplinarité et à la préparation du projet professionnel a-t-elle les moyens de ses ambitions ?

À partir de cette rentrée, la réforme de la voie professionnelle se déploie.

La classe de seconde constituera la première étape et sera réorganisée en « famille de métiers » qui rassembleront plusieurs spécialités de baccalauréat professionnel regroupées sur la base de compétences professionnelles communes. Une quinzaine de familles seront proposées, du type : métiers de l'aéronautique métiers de la réalisation de produits mécaniques, métiers du numérique et de la transition énergétique...

Calendrier

2019 – 2020	2020 – 2021	2021 – 2022
Application des nouveaux arrêtés uniquement sur les classes de 2 ^{de} bac pro et 2 ^{de} CAP.	Application des nouveaux arrêtés sur les classes de 2 ^{de} et 1 ^{re} bac pro et sur toutes les classes de CAP.	Application du nouvel arrêté bac pro sur l'ensemble des classes.

Grilles horaires

L'une des nouveautés réside dans la transformation des grilles horaires et notamment l'allègement des horaires élèves plafonnés à 30h hebdomadaires en bac pro et à 31h hebdomadaires en CAP.

La part des PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) représentera 18 à 22 semaines sur l'ensemble du cursus de bac pro et 12 à 14 semaines sur les deux années de CAP.

En ce qui concerne les enseignants, une part substantielle de leur temps de travail sera utilisée pour d'autres formes d'enseignement. Le volume global restera cependant le même.

L'objectif affiché est de rendre les enseignements généraux plus concrets en les inscrivant, pour partie, dans la perspective professionnelle choisie par l'élève.

C'est ainsi que l'enseignement disciplinaire stricto sensu sera diminué. Toutefois, ces heures ne seront pas supprimées ; elles seront réaffectées en fonction des besoins spécifiques des élèves :

- à la « consolidation des acquis en français et en mathématiques », à l'issue d'un test de positionnement,
- à la réalisation du « chef-d'œuvre » (travail interdisciplinaire) : tout au long de son parcours au lycée professionnel, le lycéen prépare individuellement ou collectivement un « chef d'œuvre » qu'il présente à la fin de l'année de terminale devant un jury,
- à un « temps de travail sur la consolidation, l'accompagnement et à la préparation de son projet d'avenir » : **en seconde** pour un renforcement en français et en mathématiques, et au choix de la spécialité, **en première** pour la consolidation des acquis et réflexion sur le projet d'avenir, **en terminale** pour la préparation à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat ou à la poursuite d'études en fonction du choix du lycéen. Chaque élève choisit de suivre l'un de ces modules : préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

Le choix du module ne rend pas le projet post-bac irréversible.

Un des enjeux principaux : l'interdisciplinarité

- la co-intervention

Si la mise en œuvre des nouveaux dispositifs et l'utilisation des heures relèvent pour beaucoup de l'autonomie de l'établissement, il n'en reste pas moins que le volume horaire professeur (horaire élève doublé) dédié est réservé exclusivement à la co-intervention.

Ces heures concernent uniquement la co-intervention en mathématiques-physique-chimie et en français pour le pôle général et tous les enseignements professionnels, y compris PSE et l'économie-gestion ou l'économie-droit.

Il s'agit d'une « modalité pédagogique de mise en œuvre des référentiels et des programmes



dans laquelle deux enseignants interviennent ensemble dans une même salle (ou un même lieu) et au même moment ». Autrement dit, la co-intervention va de pair avec un co-enseignement.

Les établissements doivent préserver une souplesse d'organisation pédagogique pour les séquences en co-intervention. La note de service précise que « si une répartition hebdomadaire des heures de co-intervention reste sans doute plus simple à mettre en œuvre, elle pourra être utilement aménagée en fonction des projets par quinzaine, toutes les trois semaines, ou regroupées sur une période. »

- *le chef d'œuvre*

Le chef d'œuvre est défini comme l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire construit, individuel ou collaboratif, qui vise à développer l'inventivité et la créativité de l'élève. Son caractère pluridisciplinaire mobilise l'enseignement professionnel de spécialité et une ou plusieurs disciplines d'enseignement général en fonction du chef d'œuvre travaillé.

Apprentissage

- *une présence accrue au sein des établissements*

Le ministère veut « offrir de l'apprentissage dans tous les lycées professionnels » Cette volonté est portée par les gouvernements successifs depuis de nombreuses années. Cela s'explique notamment par la conviction (basée sur des éléments discutables) que l'insertion professionnelle serait facilitée par cette voie de formation. L'apprentissage est censé offrir davantage de garanties quant aux risques de décrochage.

Bien que ces éléments d'appréciation soient surévalués, il n'en reste pas moins qu'un potentiel de développement existe, en particulier au sein des lycées professionnels capables d'offrir une diversité de parcours et d'accueillir des apprentis au sein de campus équipés et en lien avec le tissu économique local.

- *la mixité des parcours/publics*

Toutefois, cet objectif passe par une meilleure articulation des voies de formation, voire une « réversibilité des modalités de formation ». Le défi est, en effet, de faciliter le passage de la voie scolaire à l'apprentissage et inversement... Cela suppose également la sécurisation du passage de l'apprentissage vers la voie scolaire.

Des parcours mixtes (offrant une diversité de parcours aux élèves et des transitions entre les deux modalités de formation) sont, dès lors, envisageables. La dérive ultime de ce projet consisterait à mélanger des publics de statuts différents et d'horizons divers au sein de groupes classe (mixité de publics).

L'avis du SE-Unsa

La volonté d'alléger l'emploi du temps des élèves et de renouveler les apprentissages est louable.

Par ailleurs, les propositions du SE-Unsa ont permis une amélioration des grilles horaires en obtenant, entre autres, une augmentation du ratio d'heures complémentaires profs, l'instauration d'un cadrage horaire annualisé et une amélioration des seuils de dédoublement en CAP.

Cependant, même si notre action a permis de conserver le même volume horaire global, il convient de rester extrêmement vigilant quant aux équilibres, en particulier concernant le poids relatif de l'enseignement général.

Cette réforme propose tout bonnement de transformer la voie professionnelle et par là même le métier des professeurs de lycée professionnel. Ce changement de métier nécessite un accompagnement et des investissements accrus ainsi qu'un cadrage plus précis.

Des améliorations doivent être apportées s'agissant de la prise en compte de seuils pour la définition des groupes, les règles de fonctionnement et d'organisation de la co-intervention ou encore les possibilités de déclinaison du chef d'œuvre. À titre d'exemple, le calcul des moyens complémentaires ne tient pas compte des demi-sections regroupées. Nous déplorons aussi l'absence de cadrage sur les dotations complémentaires des spécialités nécessitant des groupes de taille adaptée aux contraintes d'espace et de sécurité.

De même, la volonté de développer à tout prix l'apprentissage présente de sérieux risques (ruptures de contrats, réorientation forcée, accès réservé à certains profils d'élèves, déstabilisation de la voie scolaire...). L'apprentissage ne se décrète pas et même si le SE-Unsa préfère voir se diffuser au sein des établissements publics cette voie de formation, il continue de plaider pour la recherche du bon équilibre entre voie scolaire et apprentissage.

En outre, le développement des parcours mixés peut sembler séduisant mais la constitution de groupes classe avec des publics mixés rendrait la mission pédagogique des enseignants complexe pour ne pas dire impossible. Leurs conditions de travail, déjà difficiles, seraient encore dégradées.

Si l'objectif est véritablement une meilleure insertion professionnelle des bacheliers, il ne faut pas considérer l'apprentissage comme la panacée d'une part et ne pas perdre de vue les exigences de la poursuite d'étude post-bac d'autre part.

En cela, l'équilibre enseignement général et enseignement professionnel est certainement à revoir.

Les enseignant.e.s sont prêt.e.s aux transformations des méthodes d'enseignements mais il faut valoriser leur investissement, les sécuriser et leur donner les moyens d'enseigner autrement sans tomber dans les travers du « tout projet ».



Mohamed Attia
mohamed.attia@se-unsa.org

Refonte de l'orientation : 27 préconisations basées sur une erreur de conception

Les préconisations du rapport Charvet centralisent la problématique de l'orientation à l'information. Elles placent l'information à l'orientation en amont de tout processus de connaissance de soi, alors que l'information délivrée ne peut être que source d'autocensure de la part d'un jeune en construction qui ne serait pas autorisé à se projeter dans l'avenir, freiné par des caractéristiques scolaires, sociales, genrées. C'est pourtant bien le travail de connaissance de soi, de son propre potentiel et de ses aspirations qui permet de se projeter et, par conséquent, d'accéder à l'information la plus pertinente sur les métiers et les formations, au regard des débouchés offerts.

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » confère aux Régions la mission d'information sur les métiers et les formations. Au-delà de ces prérogatives, le ministère prévoit une refonte globale et systémique des acteurs de l'Éducation nationale dans le champ de l'orientation.

Ainsi, outre les Régions, les enseignants (dont les professeurs documentalistes, voire les enseignants du primaire), les CPE, les chefs d'établissement, les inspecteurs de l'information-orientation et les PsyEN seraient également concernés.

Les Régions

Elles auront en charge l'organisation de l'information sur les métiers et les formations, en ouvrant la découverte du monde professionnel, grâce à l'intervention d'acteurs économiques locaux au sein des établissements scolaires.

Les enseignants et les CPE

Chaque professeur principal aura à sa charge la dimension pédagogique et éducative de l'orientation, à savoir l'information transmise aux élèves concernant les emplois et les formations. Ainsi, ces personnels auraient à « favoriser chez les élèves l'acquisition de la capacité à s'orienter » en transmettant aux élèves et aux étudiants l'information relative aux différentes voies de formation. Il s'agirait ici de mettre en lien les enseignements disciplinaires (français, arts plastiques, sciences physiques...) et les données sur le monde professionnel (édition, publicité, thermodynamique, géosphère...).

Les professeurs documentalistes seraient quant à eux les piliers des CDI, repensés en Biblio-Lab, lieux où seraient censés s'organiser l'information et les processus d'orientation.

Pour ce faire, un espace de travail collaboratif est indispensable, ainsi que des bureaux



garantissant la confidentialité des échanges pour les entretiens psychologiques. Un accès indépendant de l'établissement serait alors nécessaire afin que ces espaces soient ouverts au public sur une aussi large amplitude que les CIO.

Une nouvelle fonction verrait son apparition : des professeurs ou CPE référents seraient en charge de la coordination de ces différents acteurs : interlocuteur des autorités académiques et régionales ainsi que des partenaires professionnels, le référent sur les métiers et les formations organiserait les formations de la communauté éducative et, enfin, les procédures d'affectation. Parmi ces professeurs référents, les enseignants du primaire pourraient également être impliqués dans l'information à l'orientation.

Les PsyEN EDO

Pour ces nouvelles missions, ces enseignants et CPE seraient formés par les PsyEN EDO qui verraient alors leurs missions détournées de leur objectif : s'appuyer sur l'accompagnement des adolescents dans l'avenir socioprofessionnel pour les aider à grandir. Ces missions d'accompagnement des établissements et de ses personnels seraient donc prépondérantes par rapport à leurs compétences spécifiques : leur connaissance des mécanismes psychiques, cognitifs et sociaux à l'œuvre dans le développement de personnes en construction ne seraient donc plus mises en œuvre que pour finaliser leurs projets d'orientation.

Les PsyEN EDO seraient affecté·e·s dans les antennes créées au sein de lycées « têtes de réseau ». Ces réseaux pourraient ne pas concerner les collèges, ce qui pose alors la question de l'orientation en fin de 3^e. Serait-elle confiée aux PsyEN EDA, qui exercent en Rased, c'est-à-dire auprès d'un public d'enfants du primaire ?

Quoi qu'il en soit, il est mathématiquement impossible d'accroître la présence des PsyEN EDO en établissement sans augmenter leur volume de recrutement. En effet, leur itinérance à partir du lycée d'affectation ou à partir du CIO ne réduit pas le nombre d'établissements dont ils ont la charge.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa continuera à porter la nécessité de maintenir un service public d'orientation de l'Éducation nationale de qualité accessible à tous, neutre et gratuit. Pour cela, il défendra le maintien de CIO de proximité. Il défendra, pour les PsyEN EDO, la possibilité de continuer à exercer l'ensemble de leurs missions, dans les collèges tout autant que dans les lycées.

Enfin, il défendra la dimension collective de leur travail, conditionnée par leur affectation dans une équipe de CIO.

Nathalie Eudes
nathalie.eudes@se-unsa.org



L'internat du XXI^e siècle : un nouveau souffle ?

Les orientations de ce texte vont dans le bon sens. Cependant, la réalité du terrain risque de ralentir le projet. Il est nécessaire d'établir des diagnostics plus précis et de se concerter avec les acteurs du quotidien. Pour la vie scolaire, il est important de dégager des moyens spécifiques et d'impliquer le reste de la communauté à la question de l'internat, question qui est bien plus qu'un service rendu à certaines familles.

La thématique de l'internat, une arlésienne ?

Dans les années 60, 22 % des élèves étaient internes, contre 3,6 en 2016. En 2000, le ministère annonce un « plan de relance de l'internat scolaire public ». En 2008, mise en place du « plan espoir banlieue » et des internats d'excellence. Ce dispositif offre des conditions favorables à la réussite scolaire de collégiens, de lycéens et d'étudiants méritants mais défavorisés. Il a pour but de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales. 45 internats de la réussite sont ainsi créés. Depuis 2012, la politique de l'internat a été renouvelée avec pour objectif de passer d'une opération partielle au bénéfice de quelques-uns à une action publique destinée à tous. À la rentrée 2012, près de 11 500 places supplémentaires sont proposées.

En 2018, 201 500 internes étaient accueillis dans 1 531 internats, soit seulement 3,6 % des 5,6 millions d'élèves du second degré public et privé répartis comme suit :

- collège : 23 800 places occupées
- lycée général et technologique : 95 000 places occupées
- lycée professionnel : 82 700 places occupées

L'offre actuelle de scolarisation en internat n'est pas à la hauteur des besoins identifiés des familles et n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire national. Si l'internat apparaît comme un facteur clé de réussite pour certains élèves, il est aussi porteur de symboles négatifs qui continuent de lui être associés tels que « pension », « dortoir » ou « sévérité ».

Le nouvel internat Blanquer

Il propose de créer 240 internats, déclinés en trois grandes catégories et l'accueil de 13 000 élèves supplémentaires :

- **les résidences à thèmes** (création de 100 résidences) : accueillir les élèves principalement dans les collèges des zones rurales et de montagne ;
- **les nouveaux internats d'excellence de quartiers** (création de 100 résidences, au moins 1 labellisée par département, réparties en 70 collèges et 30 lycées) ;
- **les internats du campus pro** (création de 40 résidences) : l'internat est une condition majeure de l'attractivité de la voie professionnelle.

...



Dans tous les cas, il s'agit de concevoir un internat qui n'inclut pas forcément de nuitées, mais permet d'accéder à l'ensemble de l'offre d'activités. Cela peut se traduire par une présence trimestrielle, voire mensuelle, suite à des événements familiaux ou pour les périodes de préparation des examens. Mais aussi sans la nuit avec cependant l'accès à tous les services de l'internat-projet jusqu'à 20h30 (internat à la ville).

La vocation initiale de l'internat scolaire doit être élargie. Tout élève motivé, quels que soient ses résultats scolaires, doit pouvoir bénéficier de l'internat. Toutefois, une priorité sera donnée aux jeunes de familles socialement défavorisées, notamment issus des territoires prioritaires de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire, ainsi qu'à ceux dont la famille réside loin du lieu d'études, notamment en milieu rural ou ultra-marin. Une attention est également portée prioritairement à des élèves qui ne disposent pas de conditions favorables à leur réussite scolaire ainsi qu'à l'accueil des jeunes filles.

Ce projet peut être vu comme un levier de justice sociale. Attention à la tentation de certains établissements de choisir et trier leurs élèves. *Quid* aussi de la gestion des flux dans un internat à la carte ?

Concernant l'encadrement, une formation aux métiers de l'internat est prévue pour les AED, les CPE et les personnels de direction.

Dans les structures les plus importantes, la nomination d'un «manager d'internat» ou «chef de projet», responsable de l'animation pédagogique et de la coordination des actions éducatives, est préconisée. Un délégué ministériel sera nommé pour assurer un pilotage national. Au niveau académique, cette responsabilité reviendra à l'IA-Dasen.

Les missions, si elles sont bien définies dans le projet, n'appellent visiblement pas pour l'instant à la création de postes supplémentaires. Les tâches vont se multiplier et la surveillance des élèves risque de devenir un véritable jeu du chat et de la souris. Il n'est pas question non plus d'un système indemnitaire. La concertation et le travail avec les enseignants et les autres membres de la communauté éducative ne sont pas abordés non plus.

Au SE-Unsa, nous ne sommes pas favorables à la spécialisation des tâches pour les personnels de vie scolaire. Il est nécessaire de pouvoir exercer notre métier dans sa globalité dans un établissement donné. Le CPE est un acteur global de l'EPL. Un élève n'est pas seulement un interne, un externe ou un demi-pensionnaire. Il est nécessaire de le concevoir dans un ensemble.

Laurence Hopp-Fischer
laurence.hopp-fischer@se-unsa.org

